

« *Hommes soyez humains, c'est votre premier devoir* »
(Jean-Jacques Rousseau, 1762, *Émile ou de l'éducation*).

Être humain, une manière d'être qui réunit notamment : la dignité, le respect, la justice, la réciprocité, l'identité individuelle et collective qui permet la sociabilité dont l'échange et le partage, l'empathie qui relie chacun à ce qui l'entoure, le comprend, la limite de ses désirs pour se préserver et préserver les autres...

Des principes que chaque individu peut développer tout au long de sa vie à travers sa famille, l'éducation, l'accès aux différentes cultures et les différentes rencontres.

Mais si le pays dans lequel il vit piétine ces principes, ils seront de moins en moins nombreux à les développer et ainsi, de plus en plus de personnes seront exclues des droits humains.

La France, se revendique encore « pays des droits de l'homme » et pourtant tous les jours, elle bafoue les droits humains.

Des discriminations quotidiennes

Des hommes, des femmes et des enfants qui viennent chercher refuge en France n'en trouvent pas et n'ont que la rue pour vivre, parfois ils en sont retirés pour être hébergés provisoirement dans des refuges ou des hôtels, un répit de courte durée.

Devant les préfectures, des queues interminables qui maltraitent pour récupérer un permis de séjour - ou pas.

Des enfants et des jeunes migrants sans famille (mineurs isolés) vivent dans la rue, parfois sont enfermés comme des délinquants ou refoulés illégalement aux frontières.

Les familles roms sont rejetées, elles vivent dans des bidonvilles sans accès au minimum sanitaire et elles sont souvent exclues de l'accès aux services publics dont pour leurs enfants celui de l'école.

Des accès aux droits fondamentaux non respectés

L'accès au logement est difficile, peu de constructions et des loyers inaccessibles. Ainsi, le droit au logement opposable (DALO) n'est pas respecté. Des travailleurs dorment dans leur voiture...

L'accès aux soins se délite : mutuelles inaccessibles aux petits revenus, diminution régulière des pourcentages de remboursement des médicaments sans oublier le nombre croissant de ceux qui ne sont pas remboursés et prescrits par des médecins qui ne se soucient guère de leurs patients (ou clients !), fermeture des hôpitaux publics, dépassement d'honoraires indécentes, refus de recevoir des personnes avec la CMU... Certaines personnes n'ont plus que les urgences pour accéder aux soins !

L'accès à une alimentation de qualité : le prix des fruits, des légumes verts, du poisson, de la viande les rend inaccessibles pour beaucoup de familles qui se replient sur des produits moins chers, mais plus gras et sucrés et qui entraînent un surpoids précoce chez les enfants. Les informations publicitaires pour mieux manger ne s'adressent en fait qu'à celles qui ont les moyens financiers pour le faire.

L'accès aux vacances[1], est lié aux revenus. Selon l'Observatoire des inégalités : « pour partir, il faut en avoir les moyens. 40 % des personnes aux revenus inférieurs à 1 200 euros mensuels ont quitté leur domicile pour des congés en 2014, contre 86 % de celles qui disposent de plus de 3 000 euros. »

L'accès aux activités culturelles, artistiques, sportives restent réservées à ceux qui ont reçu les clés par l'héritage familial... et l'éducation ne s'arrête pas aux murs de l'école, au temps scolaire et à l'enfance.

La pauvreté s'installe et se développe en France

Un individu est considéré comme pauvre quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 840 ou 1 008 euros selon le seuil de pauvreté adopté[2]. Sont concernés beaucoup de nos concitoyens.

Les chômeurs

Leur nombre est toujours aussi important selon l'INSEE : 2 783 000 personnes (critères stricts dont disponibilité immédiate et recherches actives).

Les allocations nommées « Aide au retour à l'emploi » (ARE) sont versées pendant deux ans. Les offres d'emploi étant largement insuffisantes, le « retour à l'emploi » au bout de deux ans n'est pas évident... le seul revenu sera alors le RSA (537 euros par mois).

Et il y a aussi les chômeurs non comptabilisés et sans allocations comme les jeunes qui ne trouvent pas de premier emploi, dans le meilleur des cas ils font des stages rémunérés au mieux au RSA, et tous ceux qui ne rentrent pas dans les critères stricts (1 500 000 personnes non considérées comme « chômeurs », mais qui souhaitent travailler selon l'indicateur de l'INSEE : le « Halo autour du chômage »).

Ce qui fait selon les chiffres de Pôle emploi (toutes catégories confondues) presque 6 millions de chômeurs !

Les travailleurs pauvres

Presque 2 millions de travailleurs ont des contrats précaires, occupent des temps partiels (non choisis) et ont des salaires bien en dessous du SMIC (1150 euros nets par mois).

Les exclus parfois invisibles de la société

Ceux qui vivent dans la rue sans papiers, qui n'ont que le métro, la porte cochère pour s'abriter avec pour certains la seule compagnie d'un chat ou d'un chien. Ils n'ont que la mendicité pour manger et boire...

Ceux qui vivent dans des bidonvilles, des camps improvisés avec la crainte d'être chassés et de tout perdre...

Ceux qui vivent... la liste serait longue.

Certains retraités qui n'ont que le minimum vieillesse (803 euros), situation dramatique quand les personnes sont isolées (que ce soit dans les grandes villes ou dans les villages).

Et parmi eux des enfants et des jeunes...

Plus de 3 millions d'enfants, soit un sur cinq, vivent sous le seuil de pauvreté,

30 000 sont sans domicile, 9 000 habitent des bidonvilles selon l'UNICEF.

Selon l'observatoire des inégalités, la moitié des pauvres ont moins de trente ans et les jeunes adultes (20 à 29 ans) représentent 16 % des personnes pauvres.

La pauvreté n'est pas une fatalité, elle résulte directement de choix politiques et économiques.

Les dernières mesures - et celles à venir - du gouvernement Macron risquent d'accroître le nombre de personnes pauvres.

En effet, pour ne pas dépasser les 3 % de déficit, il faut encore réduire les dépenses publiques. Les services publics (santé, éducation...) se déliteront davantage, avec de moins en moins de fonctionnaires pour les faire vivre. Ils risquent de se transformer rapidement en services au public (payants).

Sans oublier d'augmenter les recettes, avec par exemple l'augmentation de la CSG qui grèvera les salaires. Bien sûr avec une promesse compensatoire : un « souffle fiscal » qui supprime la taxe

d'habitation - mais les familles aux petits revenus en étaient déjà exonérées !

Seules celles qui sont soumises à l'ISF se sentent soulagées... Il sera remplacé par un impôt sur la fortune immobilière (IFI), un cadeau de 3 milliards d'euros pour les plus riches !

Quant aux retraités, il faut les rassurer : l'augmentation de la CSG ne s'adressera qu'aux « retraités aisés » à partir de 1200 euros selon Gérard Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics qui ne sait certainement pas ce que c'est de vivre avec 1200 euros ou un SMIC net par mois... pour oser dire qu'on est aisé avec une telle rente ! Une insulte à tous ceux qui n'ont que 1200 euros pour vivre !

Pas de restrictions de dépenses publiques pour les nombreux membres du gouvernement, ainsi que pour les grands rassemblements du président Macron et ses déplacements...

Selon que vous êtes riches ou pauvres, puissants ou misérables, vous n'avez pas le même traitement !

Et ce n'est pas fini, en premier les modifications du Code du travail... avec les ordonnances de l'été et ensuite l'année 2018 nous le dira.

L'insécurité et la précarité sociale ont de l'avenir, si personne ne se réveille !

Soyons humains, ne nous résignons pas, dénonçons, alertons, opposons-nous à cette régression sociale et humaine !

.

[1] Les vacances regroupent les séjours hors du domicile d'au moins quatre nuits consécutives pour des raisons non-professionnelles. Le même mot regroupe des congés très différents : une semaine à la campagne = quatre semaines aux Seychelles.

[2] Observatoire des inégalités : « En France et en Europe, le seuil de pauvreté est fixé de façon relative. On considère comme pauvre une personne dont les revenus sont inférieurs à un certain pourcentage du revenu dit "médian". Ce revenu médian est celui qui partage la population en deux, autant gagne moins, autant gagne davantage. Quand le revenu médian augmente, le seuil de pauvreté s'accroît donc. Ce pourcentage est de plus en plus souvent fixé à 60 % du revenu médian, alors que jusqu'en 2008, le seuil à 50 % était le plus couramment utilisé en France ».